



**Somme des dix plus hautes rémunérations
versées par le ministère de la Culture**

Pour les années 2020 à 2025, la somme des dix plus hautes rémunérations sur le périmètre ministériel se résume comme suit :

Siren	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des dix plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois	Commentaires
110 046 018	Ministère de la Culture	2020	1 525 763 €	5	5	120	
110 046 018	Ministère de la Culture	2021	1 539 919 €	4	6	120	
110 046 018	Ministère de la Culture	2022	1 774 896 €	4	6	120	Par rapport à 2021, sont désormais inclus les agents rémunérés par les opérateurs sur leurs budgets de fonctionnement (hors EPIC et associations)
110 046 018	Ministère de la Culture	2023	1 790 979 €	5	5	120	Hors EPIC et associations
110 046 018	Ministère de la Culture	2024	1 999 568 €	4	6	118	Hors EPIC et associations. Un agent a été rémunéré sur 10 mois
110 046 018	Ministère de la Culture	2025	1 984 459 €	2	8	119	Hors EPIC et associations. Un agent a été rémunéré sur 11 mois

Parmi les dix rémunérations les plus élevées au ministère de la Culture, 5 étaient des femmes en 2020, 4 en 2021, 4 en 2022, 5 en 2023, 4 en 2024. Pour 2025, 2 femmes figurent parmi les dix plus hautes rémunérations versées.

Article L 716-1 du code général de la fonction publique : Les départements ministériels, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 40 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants et les établissements publics hospitaliers dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros publient chaque année, sur leur site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.